



## **Autorité environnementale**

conseil général de l'Environnement et du Développement durable

[www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr)

# **Avis de l'autorité environnementale sur la création d'une voie d'évitement en gare de Chantenay**

## **Constat de retrait de la demande d'avis**

**n°Ae: 2010-51**

**Avis établi lors de la séance du 26 janvier 2011 - n° d'enregistrement : 007505-01**

## Constat de retrait d'une demande d'avis

\*

\* \*

*L'Ae a été saisie pour avis sur la création d'une voie d'évitement en gare de Chantenay par courrier de la direction régionale SNCF de Nantes, mandataire du maître d'ouvrage RFF, en date du 25 octobre 2010. Il lui en a été accusé de réception le 2 novembre 2010.*

*Par courrier recommandé en date du 17 janvier 2011, ci-joint, la direction régionale SNCF de Nantes a informé le président de l'Ae de la décision d'abandonner le projet et donc de mettre un terme au processus de demande d'avis.*

*Réunie en séance le 26 janvier 2011, date à laquelle la délibération sur ce projet devait être inscrite à l'ordre du jour, l'Ae a été informée par son président qu'il n'y avait plus lieu à en délibérer.*

---



*DIRECTION REGIONALE DE NANTES*

CSC MOM  
Pôle Maîtrise d'Ouvrage Mandatée  
Philippe MARTINOD DOD  
27, boulevard de Stalingrad - BP 34112  
44041 NANTES CEDEX 01  
Tél. : 02 40 08 13 48 - Fax : 02 28 20 25 90

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et  
de la mer (MEEDDM)  
Conseil général de l'environnement et du développement durable  
(CGEDD)  
A l'attention de M. Michel Badré  
Président de l'Autorité environnementale  
Tour Pascal B  
Pièce 20 03  
92055 LA DEFENSE CEDEX

Lettre en recommandé avec AR.  
Nos réf : DRI/MOM/PhM  
Vos Réf : AE/10/243

Nantes, le 17 janvier 2011.

Objet : Gare de Chantenay - voie d'évitement.  
Etude d'impact

Monsieur le Président,

Par courrier du 25 Octobre 2010, en tant que maître d'ouvrage mandaté par Réseau ferré de France, j'ai sollicité l'Autorité environnementale pour l'instruction de l'étude d'impact liée à la création d'une voie d'évitement en gare de Chantenay (commune de Nantes) sur la ligne ferroviaire Nantes / St Nazaire. Vous avez accusé réception du dossier complet le 2 novembre 2010.

En parallèle, une évaluation complémentaire a été menée pour s'assurer de la cohérence et de l'efficacité des projets du CPER sur les caractéristiques et enjeux sur le territoire régional, et, d'autre part, sur les objectifs nationaux et régionaux fixés pendant cette même période.

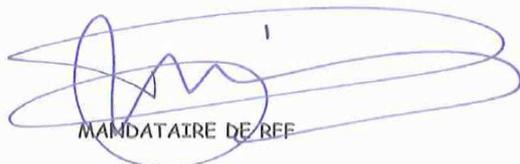
Les résultats de l'évaluation concernant l'opération citée en objet, conduisent à envisager l'arrêt de ce projet.

L'instruction de l'étude d'impact et la rédaction d'un avis par l'autorité environnementale ne sont donc plus nécessaires. Aussi il peut être mis un terme à ce stade au processus engagé par vos services.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RCS PARIS B 552 049 447

Je vous remercie pour votre intérêt constaté pour notre dossier et vous prie de bien vouloir comprendre ce retrait.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



MANDATAIRE DE RFF

MARTINOD PHILIPPE,

Copie pour Info : M. Guevel Nicolas RFF Bretagne et Pays de la Loire

M. Garnier Jean-Marie Chef de Projet CICO Tours

M. Corbeau Jean- François Pôle MOM PDL

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS  
RCS PARIS B 552 049 447